



CONSEIL GENERAL
1189 SAUBRAZ

Saubraz, le 11 juin 2015

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance du Conseil général à la salle communale le

Mardi 23 juin 2015 à 20h15

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Démission/s et assermentation/s
4. Préavis municipal n°1/2015 sur la convention de fusion entre les communes d'Aubonne, Montherod, Saubraz et St-Oyens
5. Préavis municipale n°2/2015 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2014
6. Election du bureau du Conseil (art. 10 LC) et des commissions
7. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général
8. Propositions individuelles et divers

Le procès-verbal de la dernière séance sera affiché dans la salle une heure avant la séance. Les préavis à l'ordre du jour sont joints à ces lignes.

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette séance, nous vous saurions gré de bien vouloir en informer préalablement le Président par écrit ou par téléphone (monraph@sefanet.ch ou 078 721 19 91).

Pour rappel, les personnes suivantes peuvent faire partie du législatif (art. 5 LEDP) :

Sont électeurs en matière communale :

- a. *Les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune ;*
- b. *Les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.*

En vous remerciant de l'attention que vous avez portée à ces lignes et restant dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, nos salutations les meilleures.

Pour le Bureau du Conseil général :

Barbara Kammermann
Secrétaire